



PROGRAMME DE FORMATION REFERENT CONTRE LE HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Réf. : MRH-QVT100

Mise à jour : 03/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **PUBLIC**

Membres du CSE, Personnel du service RH de l'entreprise, Managers, toute personne désignée comme référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au sein de l'entreprise.

- **PREREQUIS**

Aucun

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Prévenir et agir contre le harcèlement moral et/ou le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir ce que recouvre le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes,
- Identifier le cadre juridique des différentes formes de harcèlement au travail,
- Définir le rôle du référent, droits et devoirs,
- Identifier les situations de travail pour anticiper, prévenir et lutter contre le harcèlement moral et/ou sexuel et les agissements sexistes
- Agir face au harcèlement et appliquer les mesures adaptées.

- **CONTENU DE FORMATION**

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Définitions : harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissements sexistes,
Distinguer harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes,
Différencier harcèlement moral et pression professionnelle,
Le harcèlement au sein des risques psychosociaux et des problématiques de violences,
Les impacts sur la santé et les conditions de travail sur le collectif et pour la victime.

LE CADRE JURIDIQUE DU HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL AU TRAVAIL

Les dernières évolutions renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes,
Comprendre les éléments constitutifs du harcèlement moral face au stress et à la pression professionnelle,
Les obligations de sécurité et de résultat de l'employeur en matière de harcèlement moral et/ou sexuel et agissements sexistes,
Notions de procédures pénales et civiles relative au harcèlement,
Le rôle et les actions possibles des instances représentatives du personnel (CSE), de l'inspecteur du travail et du médecin du travail,
La protection des témoins et des victimes,
Les sanctions possibles pénales et civile pour l'harceleur et pour l'entreprise.

ROLE ET MISSIONS DU (OU DES) REFERENT(S)

Rôle et missions du ou des référents harcèlements prescrit par la loi : référent CSE, référent entreprise,
Le référent CSE et le référent entreprise : différences et complémentarités,
Mode de désignation du ou des référent (s),
Les moyens d'action propre au(x) référent(s).

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION REFERENT CONTRE LE HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Réf. : MRH-QVT100

Mise à jour : 03/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION DU HARCELEMENT EN ENTREPRISE

Repérer les situations à risques et reconnaître un harcèlement moral et/ou sexuel,

Appréhender les types de comportement utilisés par les harceleurs : manipulations, pressions psychologiques, positionnement, les défenses de l'harceleur,

Profil des victimes : stress aigu, le poids du silence, conséquences du harcèlement et du sexisme sur les victimes et sur le fonctionnement de l'entreprise,

Situations, environnements professionnels, organisationnels, culturels et méthodes managériales pouvant conduire à du harcèlement moral, sexuel ou à des agissements sexistes,

Sensibilisation via l'information et la communication interne : règlement intérieur, charte, formation, ...

AGIR CONCRETEMENT EN CAS DE HARCELEMENT

Conduire un entretien avec un salarié qui se dit harcelé et avec un salarié qui se dit harceleur : écouter, accueillir les faits, comportements à adopter, erreurs à éviter,

Analyser les faits, recueillir des éléments complémentaires,

Les acteurs à mobiliser dans l'entreprise et à l'extérieur,

Vers qui orienter la victime ?

Protection de la victime, des témoins et de l'harceleur présumés,

Solutions adaptées et mesures disciplinaires,

Les recours et risques encourus.

- **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

- Formation en Présentiel

- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges et de mises en situation.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques pour développer la connaissance.

- Illustrations des apports par des exemples de situations concrètes et réelles vécues en entreprise, des vidéos, etc. pour faciliter la compréhension et susciter la réflexion.

- Echanges, débat pour favoriser la prise de conscience.

- Exercices, mises en situation pour expérimenter des techniques et outils.

- Un diaporama participe à l'animation de la journée.

- Un support est transmis aux participants.

- Un livret d'exercices permet de mesurer les acquis, complété individuellement, corrigé en collectif ; le corrigé est remis à chaque participant.

Moyens pédagogiques :

- Formation active et participative au cours de laquelle l'intervenante va s'appuyer sur des cas concrets vécus en entreprise par les participants et/ou des cas issus de sa propre expérience professionnelle.

- La pédagogie déployée vise à aider les participants à acquérir les capacités nécessaires pour mener à bien leur mission au sein de l'entreprise.

- Apports théoriques et pratiques avec mise en situation professionnelle :

- Mise en situations à travers de cas pratiques avec analyse/correction et retour du formateur.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION REFERENT CONTRE LE HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Réf. : MRH-QVT100

Mise à jour : 03/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

• MODALITES D'EVALUATION

- Tour de table, en début et en fin de formation. En début de formation : faire connaissance, présenter les objectifs et le déroulement de la formation, recueillir les attentes individuelles. En fin de formation : faire le bilan, repérer si les réponses apportées ont bien répondu aux attentes exprimées.
- Grille de compétences : le stagiaire s'auto-positionne en début puis en fin de formation ; il mesure sa progression. La grille complétée récupérée en fin de formation nous permet de repérer comment le stagiaire se voit évoluer.
- Exercices en cours de formation : cas pratiques apportés par les stagiaires issus de leur quotidien et jeux de rôle réalisés en binômes corrigés et débriefés en collectif permettent de s'entraîner tout en identifiant les acquis, la progression, les axes de progrès ; des conseils personnalisés sont proposés par le formateur.
- Un questionnaire de satisfaction permet à chaque stagiaire d'exprimer son appréciation sur l'atteinte des objectifs, la pédagogie et l'accompagnement mis en œuvre par le formateur, l'organisation matérielle de la formation et de préciser sa satisfaction globale.

• FORMATEUR

Formateur spécialiste du domaine

• SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action

• DUREE

1 jour, soit 7H.

• DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2024 ?
Mont de Marsan	Nous consulter
Saint Paul les Dax	06 novembre 2024
Ustaritz	26 novembre 2024
TARIF	450 € HT (540 € TTC) / personne (TVA 20%)

Où ?	Quand en 2025 ?
Mont de Marsan	18 mars / 16 décembre 2025
Saint Paul les Dax	20 février / 06 novembre 2025
Ustaritz	14 janvier / 16 septembre 2025
TARIF	450 € HT (540 € TTC) / personne (TVA 20%)

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION REFERENT CONTRE LE HARCELEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Réf. : MRH-QVT100

Mise à jour : 03/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org